



## **CHSCT d'administration centrale : pourquoi tous les élus du personnel ont quitté l'instance**

Ce matin avait lieu la reconvoction du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) d'Administration centrale suite au boycott de la séance initiale du 29 septembre dernier (voir notre déclaration [Pour Roselyne Bachelot-Narquin, la santé et les conditions de travail des personnels ne sont que des questions secondaires](#)).

Nous avons redemandé ce matin à la présidente de l'instance de mettre à l'ordre du jour le point sur la situation du Service du numérique en matière de risques psychosociaux et lui avons rappelé qu'il est du ressort du CHSCT de définir collectivement les mesures de prévention et de réparation à mettre en œuvre, ce qu'elle ne peut refuser, conformément au règlement intérieur du CHSCT.

Or, la présidente du CHSCT-AC a de nouveau refusé de respecter la réglementation, arguant que la situation, est individuelle et non collective, malgré les impacts avérés sur de nombreux agents, et qu'elle avait été « traitée », sans plus d'information.

Face à ce mépris manifeste de l'administration à l'égard de la démocratie sociale, qui se traduit par un manque de respect des représentants et de l'instance des personnels, nous avons unanimement décidé de quitter la séance, refusant de servir plus longtemps d'alibi et de nous rendre complices d'une administration qui nie ses responsabilités, en matière de prévention de la souffrance au travail.

Pour mémoire, depuis le début de l'année, à plusieurs reprises, les représentants du personnel ont demandé l'inscription à l'ordre du jour de cette instance des points relatifs à des situations avérées de souffrance au travail, notamment dans le cadre de la mise en place de l'OAC et suite à la réorganisation du bureau de la formation au secrétariat général. L'administration, alors que ces situations nécessitaient un dialogue approfondi, nous a toujours opposé une fin de non-recevoir.

**Vos représentants exigent donc unanimement que la présidente du CHSCT-AC mette systématiquement à l'ordre du jour, comme elle le doit, les points relatifs aux conditions de travail et à la santé des agents.**

Paris, le 15 octobre 2021